



Motion n° **5.05/14**

Définir les règles relatives aux logements communaux

Les récentes votations au sujet de la vente de deux immeubles communaux ont démontré combien l'absence de règles claires relatives à l'attribution des logements communaux peut donner lieu à des malentendus et à des situations floues inacceptables.

Nous demandons que le Conseil communal définisse, dans un règlement ou de toute autre manière, les règles relatives à la gestion et à l'attribution des logements communaux.

Ces dispositions pourraient par exemple définir :

- L'inventaire et la typologie des logements communaux (subventionnés, à loyer modéré, à loyer au prix du marché, logement coopératif avec participation communale, logement de secours, ...)
- L'attribution de ces immeubles au patrimoine administratif (domaine public inaliénable) ou au patrimoine financier (répondant aux règles de la propriété privée)
- Les critères pour bénéficier des différents types de logement
- L'imputation comptable des déficits des immeubles communaux (Département des affaires sociales et du logement, Département UETP)

Delémont, le 26 mai 2014

Au nom du groupe PCSI



Jean-Paul Miserez

